

LICENCE DE STATION DE NAVIRE N°0123A869104FGG7859

SHIP STATION LICENCE
LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)



Valable jusqu'au : **31/12/2024**

Validité prorogée au : **31/01/2025**

Identifiant : **SB 225263**

Code CIAC : **SANS**

ANFR - 0000004 - TTF - 7032/15185

**M. SIAT PHILIPPE
56 RUE SIDI BRAHIM
38100 GRENOBLE**

Type de navire : **PLAISANCE**

MMSI : **227 049 370**

Indicatif d'appel : **FGG7859**

Nom : **TRAINE PATOUNE**

Quartier / Immatriculation : **CH E12839F**

Qté	Type d'équipement	Réf. commerciale et N° d'identification	Puiss. Ém.	Bande de fréquence
1	VHF FIXE ASN	SAILOR RT 4801	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO DRS 4D NXT	0,025 kW	9 GHZ

Cachet de l'autorité :



A Paris, le 04/12/2023
Le sous-directeur de la sécurité maritime

Marc LEGER

76

Les données ci-dessus font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des licences de station de bord. Elles sont communiquées aux agents de l'ANFR chargés de la gestion administrative des dossiers des licences et aux agents chargés des contrôles radioélectriques des navires professionnels. Afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en mer en cas d'appel de détresse, des données nominatives peuvent être communiquées sur la base de la sauvegarde de la vie humaine en mer uniquement aux organismes et services de secours en mer (nom, prénom, adresse, coordonnées tél.)

L'ANFR communique à l'UIT (Union Internationale des Télécommunications) ainsi qu'à certains services des Affaires maritimes des informations relatives à la station de navire soit : MMSI, indicatif d'appel, matériel à bord, quartier et immatriculation, N° OMI, longueur, jauge et nom de navire ou bateau. Pour les bateaux fluviaux les codes ATIS et N° ENI sont transmis à la commission RAINWAT (Regional Arrangement on the Radiocommunication Service for INland WAterways) et à VNF (Voies Navigables de France).

Le Responsable du traitement est l'ANFR, 78 avenue du Gal de Gaulle 94700 Maisons-Alfort, représenté par son Directeur général. Ce traitement repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public d'attribuer les éléments indiqués ci-dessus qui découlent des dispositions des articles L41-3, L43 et R20-44-11 du Code des postes et des communications électroniques et sur la base de la sauvegarde de la vie humaine en mer (Article 240-2.17. de l'Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires et au décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution). Vos informations personnelles seront conservées pour la durée de validité de votre licence augmentée des durées de prescriptions légales en vigueur. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27/04/16, vous bénéficiez des droits d'accès, rectification, effacement, droit à la limitation du traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) en contactant le délégué à la protection des données par le formulaire en ligne, vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous bénéficiez également du droit d'opposition mais uniquement pour les données personnelles vous concernant qui ne relèvent pas de la sauvegarde de la vie humaine en mer.

(*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions des articles D406-11 et 406-12 du code des postes et communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.